



L'assemblée générale de 2022 a décidé que le journal de l'ARMA n'avait plus lieu d'être et qu'il cesserait de paraître. Le site du journal va continuer à exister tant que l'agenda sera utilisé pour annoncer les manifestations des sociétés. Si l'ARMA devait disparaître dans un avenir plus ou moins proche, le site du journal n'aurait plus de raison d'être et serait fermé.

Mais rassurez-vous, ce site a été archivé pour garder une trace de la vie de notre association et de nos sociétés. Il a été annoncé auprès de la Bibliothèque nationale suisse afin qu'il soit répertorié dans la collection d'Archives Web Suisse, principalement composée de sites web patrimoniaux de la Suisse.

Font partie de ces archives plus de 17'000 sites, sur les cantons et sur la Suisse, sur des thèmes historiques, sociaux, politiques, culturels, religieux, scientifiques et économiques, rédigés par des auteurs suisses ou en relation avec la Suisse. Pour des questions de droit d'auteur, l'accès aux archives web n'est possible que dans les locaux de la Bibliothèque nationale suisse et des institutions partenaires, comme les bibliothèques cantonales.

Pour information, le site de l'ARMA est également archivé, de même que ceux de la plupart des fédérations cantonales.

Quant à la version papier, ayant porté différents noms consécutivement, elle est également conservée auprès de deux bibliothèques : la Bibliothèque de Genève (fonds en cours de traitement) et son site de La Musicale. Les numéros peuvent être consultés et empruntés.

Bulletin officiel (1981-1991)

ARMA bulletin (1992-1993)

L'accordéon : revue des accordéonistes à la page : revue de l'Association romande des

musiciens accordéonistes (1994-2000)
Journal ARMA (2002-2017)

SOS

Un appel est lancé : il manque quelques numéros pour compléter la collection. Si vous avez ces perles rares et êtes prêts à les donner pour la postérité, merci de contacter le secrétariat de l'ARMA : secretariat@accordeonsuisse.com.

1981 nos 1 et 2 (et années précédentes s'il y en a eu...)
1998 no 3
2002 no 2